

COMMUNE DE COUCHEY

Avis d'enquête publique

relative au projet d'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Le Maire de Couchey informe que, par arrêté n° 42/2019 du 11 juillet 2019, a été prescrite l'enquête publique relative au projet d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Couchey, qui se déroulera à la mairie de Couchey, 3, place Charles de Gaulle **du mardi 03 septembre 2019 (9h00) au jeudi 03 octobre 2019 (17h00), soit une durée de trente-et-un jours consécutifs.**

Le projet consiste à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. Cet outil vise à renforcer la protection du patrimoine couchois dans les domaines historiques, architecturaux et paysagers. L'AVAP s'inscrit dans le cadre du classement des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'un document prescriptif qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Bernard MAGNET, Colonel honoraire de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier comprenant un rapport de présentation, le bilan de la concertation, le périmètre, le règlement, les éléments relatifs à la procédure de concertation et d'élaboration ainsi qu'un registre d'enquête publique, sont consultables pendant toute la durée de l'enquête publique :

- à la mairie de Couchey, 3, place Charles de Gaulle, du mardi 03 septembre 2019 (9h00) au jeudi 03 octobre 2019 (17h00), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet de la commune www.mairie-de-couchey.fr rubrique « Actualités » – Catégorie « Le Village » – AVAP ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Couchey – 3, place Charles de Gaulle aux jours d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Couchey pour recevoir les observations ou propositions du public, qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures suivants :

- Mardi 03 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 03 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations ou propositions que soulève le projet pourront être inscrites :

- Sur le registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie de Couchey,
- Par voie électronique à l'adresse suivante : avapcouchey@orange.fr,
- Par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Couchey à l'adresse suivante : 3, place Charles de Gaulle – 21160 Couchey.

Des renseignements sur le projet peuvent également être demandés à Madame Stéphanie Valliot – Mairie de Couchey – Tél : 03.80.52.84.25.

Au terme de l'enquête, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sera approuvée par le Conseil Municipal. Au jour de son approbation par le Conseil Municipal, l'AVAP deviendra Site Patrimonial Remarquable, conformément à l'article 114 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la mairie de Couchey ou sur le site internet de la commune (<http://www.mairie-de-couchey.fr> rubrique « Actualités » – Catégorie « Le Village » – AVAP) pour une durée d'un an.